



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

*Projet de loi n° 14*

## **Le gouvernement Marois doit maintenir le cap, croit fermement la FAE**

**Montréal, le 30 août 2013** – La Fédération autonome de l'enseignement invite le gouvernement de la première ministre Pauline Marois à aller jusqu'au bout de son engagement politique et à déployer tous les efforts nécessaires pour faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française.

« Tous les parlementaires à Québec, sans distinction de parti, ont la responsabilité politique de mener à terme ce projet législatif compte tenu de l'importance de faire avancer la langue française comme outil d'intégration et de cohésion sociales. Autrement, les acquis, toujours fragiles, continueront de disparaître, notamment en matière de francisation des entreprises où le recul est malheureusement déjà amorcé », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Lors de sa présentation en commission parlementaire en mars dernier, la FAE rappelait qu'il est impératif et urgent que le gouvernement québécois fournisse tous les efforts et engage toutes les ressources nécessaires à l'application de la loi, en mettant un accent particulier sur l'école publique, notamment par une révision des programmes de français, l'accès rapide à des services de francisation et un soutien accru aux nouveaux arrivants.

« Il n'y a aucune raison valable de faire mourir ce projet de loi au feuillet, un geste qui serait totalement irresponsable », a indiqué le porte-parole syndical, qui avait accueilli favorablement ce projet de loi parce qu'il réaffirmait le droit de vivre et de travailler en français.

Pour la FAE, il demeure du devoir du gouvernement de mettre de l'avant un vaste plan d'action visant à favoriser la promotion, la valorisation et l'apprentissage du français, apprentissage qui doit aller au-delà du simple aspect fonctionnel et utilitaire.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Sylvio Morin, conseiller au Service des communications  
Téléphone : 514 666-7763, poste 306